

Atelier métropolitain AMUR 2012

JJ. et N. Février Brac

l'intensification d'un entre-deux de l'est métropolitain parisien

Contexte institutionnel et politique :

Le contexte métropolitain francilien , appelé aussi grand Paris, peut être résumé par la phrase de Patrick Braouzec actuel président du syndicat Paris Métropole (qui œuvre depuis 2009 à l'émergence d'une pensée politique et d'un projet d'aménagement adapté à la dynamique urbaine) : « multipolaire, multiscalair et multi institutionnel ».

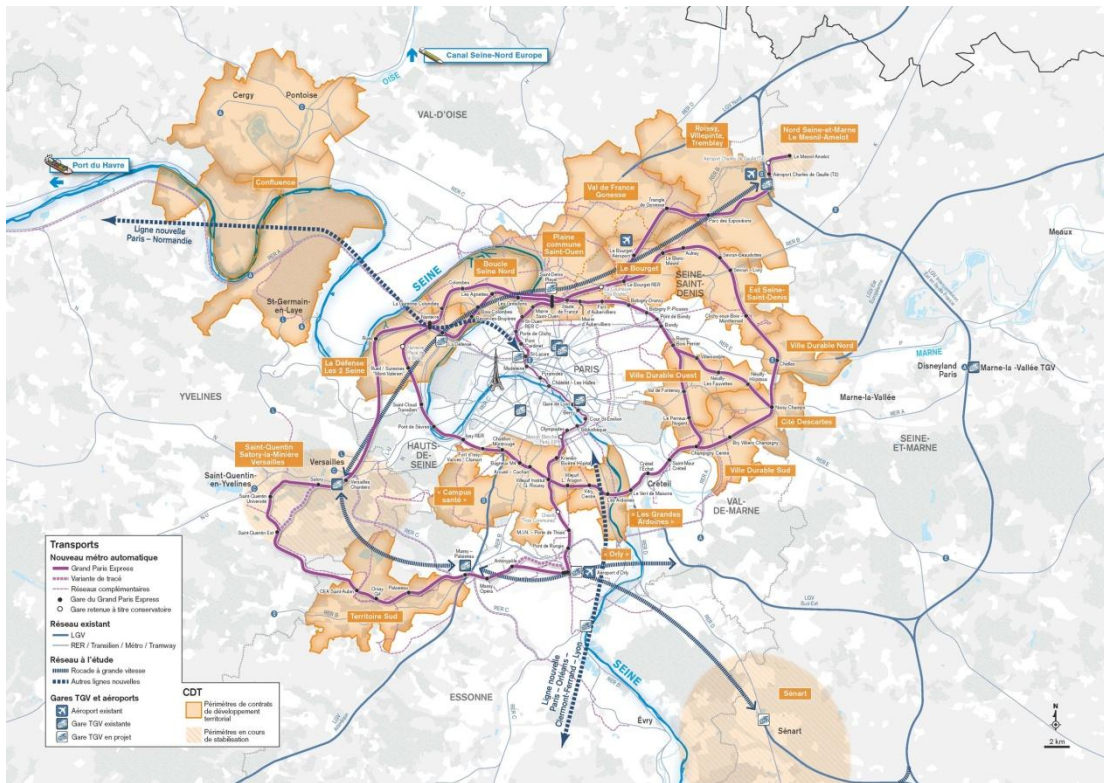
Oscillant entre une région de 12 millions d'habitants dont le territoire reste encore majoritairement agricole, et un noyau hyperdense de 8 millions d'habitants où est concentrée l'essentiel de la richesse économique, du pouvoir, mais aussi de la pauvreté ,et des nuisances environnementales, le territoire métropolitain est difficile à appréhender.

Pourtant , au delà des enjeux symboliques, économiques (de péréquation fiscale par exemple) ou politiques (une communauté urbaine qui supprimerait l'échelon départemental, ou une confédération métropolitaine plus équilibrée pour la grande couronne) se pose la question des territoires de cohérence pour l'aménagement urbain. La loi du 16 février 2010 prévoit un schéma départemental de coopération intercommunale qui doit à terme (2014) couvrir tout le territoire francilien d'entités susceptibles de planifier et gérer leur scot, en articulation avec le Schéma directeur régional.

Par ailleurs, La loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, crée, outre le réseau de transport public (métro automatique dit grand Paris express GPE) un outil pour le développement de la métropole francilienne : le contrat de développement territorial (CDT). Ce second pilier du Grand Paris, devraient permettre , dans le périmètre d'influence de la nouvelle ligne de rocade, de décliner au niveau local le projet d'aménagement en matière d'urbanisme, de transports, de déplacements, de lutte contre l'exclusion sociale, de développement économique, sportif et culturel, de protection des espaces agricoles et forestiers et des paysages. En matière de logement, la loi relative au Grand Paris a inscrit l'objectif de construire 70 000 logements par an.

Le Schéma Directeur régional (SDRIF) quant à lui, réalisé entre 2004 et 2008, puis suspendu pendant presque toute la période du mandat de Nicolas Sarkozy qui avait repris via un secrétariat d'Etat ad-hoc la main sur la Région capitale, il sera de nouveau soumis (après adaptation aux projets cités en dessus) à l'approbation des élus régionaux.

Enfin, il faut noter l'action du syndicat Paris métropole, qui réunit aujourd'hui près de 200 collectivités franciliennes principalement autour du thème de la gouvernance à proposer pour l'agglomération. Un projet de loi cadre devrait être proposé au débat parlementaire d'ici la fin de l'année 2012. si une position consensuelle était trouvée, ce qui n'est pas évident (voir en annexe les positions des élus qui se sont exprimés).



Conclus entre l'État et les collectivités locales, les contrats de développement territorial ont pour objectif de développer de nouvelles centralités, renforcer la compétitivité économique et participer au développement de l'offre de construction en Ile-de-France. À ce jour, 19 CDT inscrits sur 10 territoires de projet sont en cours de négociation entre les collectivités territoriales et l'État. Ils devaient être mis en enquête publique au plus tard en février 2013, mais ont été retardés d'une année.

Dans ce contexte de forte mutation institutionnelle, le territoire que l'on se propose d'étudier, est situé dans l'entre-deux de corridors historiques de développement urbain Nord-Est francilien et de deux logiques distinctes d'aménagement du territoire :

- au sud, la Ville Nouvelle de Marne la Vallée, qui reste la plus grande opération de planification conduite en région Ile-de-France, aboutit aujourd'hui à une série de pôles en chapelet ou à une « grappe » urbaine dont les noyaux sont regroupés autour des gares du RER A et E. Deux de ces centres se distinguent par leur forte attractivité : Val de Fontenay, et Noisy-le-Grand, et plus à l'est deux grandes polarités sont en forte expansion : La cité Descartes à Noisy-Champs et Euro Disney à Chessy.

- au nord, organisé de façon différente, le corridor qui conduit de la Plaine de France à l'aéroport de Roissy autour du canal de l'Ourq et du RER B représente un très fort noyau dense.

Entre les deux, l'a petite agglomération de Clichy-Montfermeil isolée par la déclivité du plateau de la forêt de Bondy, et celle de Marne et Chantierne coincée entre Montagne de Chelles, faisceau ferré et Marne, constituent les perles « obscures » du collier de centralités reliées par le nouveau métro GPE. Choies pour leur portée sociale (Clichy-Montfermeil) ou leur connectivité (Chelles) ces nouvelles stations irriguent se des territoires « en creux » dont les qualités réelles ne sont pas suffisamment puissantes pour les rendre attractives en soi, ni hauts lieux, ni centralités « de premier

rang ». Elles n'en restent pourtant pas moins cet « entre-deux de l'intensification » dont parle Nathalie Roseau utile à la métropole par ses capacités réceptrices en termes de logements et ses espaces naturels encore amples et structurants.

Par ailleurs, si le développement urbain de ce territoire est fondamentalement lié à cette mise en réseau de son espace avec les pôles voisins et avec Paris, notamment grâce à la desserte par le RER E ou A et le futur GPE, il est aussi une porte d'entrée de l'agglomération pour les actifs des départements et régions situés à l'est (Seine et Marne, Aisne, Champagne, Alsace voire Europe centrale), du fait du sillon ferroviaire qui le traverse aujourd'hui sans s'y arrêter (lignes de trains interrégionaux et TGV). Un bassin estimé à plus de 900 000 habitants naturellement attirés par les emplois et services offerts dans les pôles d'emplois métropolitains, les secteurs touristiques et les lieux d'enseignement de ce quadrant est de la métropole parisienne.

Forts de ce constat, dans ce processus de contrat de développement qui risque d'intensifier les hiérarchies au sein des espaces (phénomènes de dualisation) et les concurrences entre les pôles métropolitains, et à l'aune des propositions émises par les équipes de concepteurs au sein des CDT ou de la consultation de la métropole de l'après Kyoto versées à l'AIGP, il s'agit pour les étudiants urbanistes du Master Amur, d'imaginer entre Clichy sous Bois et la cité Descartes, les stratégies pour impulser une dynamique d'aménagement fondée sur les complémentarités, la diversité et la mixité aux bonnes échelles territoriales et temporelles.

Dans cet espace géographique hétéroclite et fragmenté construit sur une logique radiale et centrifuge, comment imaginer les effets structurants et l'opportunité d'une nouvelle infrastructure en rocade, en terme de mode d'occupation des sols, de dynamique économique et culturelle, de paysage et plus largement de vie sociale ?